

ARRETE N° 231003D

Arrêté portant sur l'admission des candidats à la formation DU ERGONOMIE « Amélioration du bien-être physique et mental par la démarche ergonomique » de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard

Le Directeur,

Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R 715-9 et suivants ;

Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation

Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu l'arrêté n° 16 05 05 P portant création du Diplôme d'Université ERGONOMIE « Amélioration du bien-être physique et mental par la démarche ergonomique »

ARRETE

ARTICLE PREMIER :

Le jury d'admission de la formation : *Diplôme d'Université ERGONOMIE (session 2024/2025)*, se réunira une ou plusieurs fois par mois, à la suite des analyses de dossier de candidature et sera composé comme suit :

Président :

Nicolas BERT Enseignant chercheur en Ergonomie Cognitive EDIM-ERCOS
 Responsable pédagogique de la formation

Membres du Jury :

Mohsen ZARE Enseignant chercheur Pôle Mobilités et transport du futur ELLIAD-ERCOS

Morad MAHDJOUR Enseignant chercheur Pôle Mobilités et transport du futur ELLIAD-ERCOS

Corinne MIRABEL Enseignante - Pôle Humanités Direction des Relations Entreprises

Samuel-Gaston AMET Responsable Partenariats entreprises et formation continue – DRE-UTBM

ARTICLE 2 : TRANSMISSION, PUBLICATION ET EXECUTION

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet l'UTBM et sur son intranet NUXEO.

Fait à Sevenans,
Le 11 octobre 2023

Ghislain MONTAVON
Directeur